

## **Opinions de Castom sur les assureurs choisis**

*Cher Abonné,*

*Voici les évaluations des organismes d'assurances que vous avez sollicités dans le cadre de votre abonnement.*

*Les Briques de Confiance leur ont été attribués comme il est dit dans le document de présentation dont vous avez reçu un exemplaire. Les critères de classification des organismes d'assurance sont également mentionnés dans le dossier de présentation de Castom disponible sur son site internet.*

*Connaitre les briques de confiance vous permet de sécuriser votre prestation de conseil. En effet, vous pouvez indiquer à votre client avoir effectué les diligences pour apprécier la solidité financière de l'organisme d'assurance qui va porter son risque.*

*Au-delà d'avoir pleinement rempli votre devoir d'information, cela constitue un avantage compétitif dont vous pouvez, le cas échéant, vous prévaloir.*

*Si cette appréciation venait à être substantiellement modifié par des évènements survenus dans le cours de l'exercice votre attention sera sollicitée par le système d'alerte.*

**Romaric CHALENDARD**  
Président

[commercial@castom.fr](mailto:commercial@castom.fr)

## Opinion Castom sur la solidité financière de La Protectrice assurance

*Document commercial fictif  
sans valeur technique*

L'entreprise d'assurance **La Protectrice assurance** (n° SIREN : 5563215423 ) présente un ratio de solvabilité réglementaire (sous le contrôle de l'ACPR dont le siège est situé au 4 Place de Budapest - Paris) à fin 2019 de **239 %**.

En se fondant sur les dernières publications de **La Protectrice assurance**, **Castom** considère son niveau de solidité financière parmi les moins élevés du marché français. En effet, par comparaison aux standards de marché, le recours aux mesures transitoires (autorisées par la réglementation) accroît ses fonds propres sans réel fondement économique. Par ailleurs, malgré des réussites commerciales, la stratégie de l'entreprise n'apparaît pas très pertinente sur le long-terme (en particulier sur le plan de l'équilibre technique). Elle entretient également des relations difficiles avec son réseau de distribution. Enfin, La Protectrice assurance présente certaines lacunes en matière de transparence (informations obligatoires absentes ou erronées). Ainsi, Castom attribue à cette entreprise d'assurance **2 Briques de Confiance** (évaluation réalisée à fin 2019):

Opinion  
Castom  
La Protectrice  
assurance



Situation du  
marché  
Français



Cette opinion synthétique résulte d'une étude détaillée, réalisée par **Castom** en se fondant sur ses critères d'analyses propres ainsi que sur l'ensemble du marché français de l'assurance.

*Comme mentionné dans les Conditions Générales de Prestations de Services, l'opinion et la classification opérées par **Castom** sont des analyses libres, indépendantes et personnelles qui n'engagent aucunement **Castom** eu égard à l'avenir économique et financier des organismes d'assurance qui en font l'objet. **Castom** ne délivre aucune garantie sur la solvabilité des organismes d'assurance, mais uniquement des études de leur situation financière à partir de son analyse personnelle à un instant donné et sur la base des informations disponibles.*

*Enfin, **Castom** délivre aucunement des prestations qui pourraient se rapporter aux contrôles et analyses publiques et officiels effectués par des autorités publiques et en particulier par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).*

## Que sont les briques de confiance ?

- Les **Briques de Confiance** constituent un indicateur unique établi à partir d'un modèle mathématique et actuariel novateur et propriétaire développé par **Castom**.
- Cet indicateur est facile à interpréter et permet de visualiser le niveau de sécurité financière offerte par l'organisme d'assurance.
- Concrètement, un assureur disposant de beaucoup de *Briques de confiance* est jugé plus solide financièrement qu'un assureur présentant moins de *Briques de confiance*.
- L'indicateur repose sur **7 catégories** (symbolisées par un nombre de *Briques de confiance* compris entre 0 et 6) déterminées notamment par :
  - ◆ l'évaluation des composantes du capital de solvabilité requis (SCR) qui représente le montant de fonds propres (évalués selon des modalités également spécifiques à Solvabilité II) dont l'assureur doit disposer pour couvrir ses risques.
  - ◆ la performance des activités (CA, résultat technique, structure des frais généraux) ;
  - ◆ la pertinence de la stratégie ;
  - ◆ la dynamique intrinsèque du fonctionnement (progression du CA, duration des contrats, performance commerciale) ;
  - ◆ le niveau de transparence de l'entreprise ;
  - ◆ l'écosystème dans lequel opère l'assureur (appartenance éventuelle à un groupe) ;
  - ◆ ...

